



Saint-Antoine-sur-Richelieu

COMMUNIQUÉ



# CORONAVIRUS (COVID-19)



**Lundi 23 mars 2020** — Depuis une semaine, les mesures de limitation de la propagation du coronavirus (COVID-19) se multiplient et affectent notre quotidien. Parmi les plus récentes, hier, le gouvernement du Québec a augmenté les mesures de confinement de distanciation sociale en prolongeant la fermeture des écoles jusqu'au 1er mai et en fermant les centres d'achat et les salles à manger des restaurants. Puis, aujourd'hui, il a étendu la fermeture à tous les commerces et toutes les entreprises, à l'exception des services essentiels.

Nous savons que cette situation exceptionnelle puisse susciter de l'anxiété. Nous tenons à vous assurer que la Municipalité continue d'être en mode veille et travaille à assurer la sécurité de tous en concordance avec les mesures mises en place. Il est important de respecter toutes les consignes mises en place par les autorités gouvernementales pour se protéger soi-même et protéger les autres.

À ce sujet, voici plusieurs mesures actuellement en place à Saint-Antoine-sur-Richelieu :

- Fermeture de tous les bâtiments municipaux jusqu'à nouvel ordre
- Suspension de toutes les activités municipales : d'autres communications suivront concernant l'annulation ou le report des activités à une date indéterminée
- Fermeture de tous les parcs, incluant toutes les installations récréatives du parc Chamtoise : le service de police commencera à patrouiller le territoire afin de surveiller le respect de cette mesure.
- La Commission scolaire des Patriotes a ouvert un service de garde d'urgence à l'école Georges-Étienne-Cartier. Toutefois, la fréquentation de la cour d'école par la population est interdite.
- La Direction de la santé publique répète sans relâche ses consignes, dont celle de l'isolement volontaire. Elle s'adresse à tous, et particulièrement aux personnes âgées de plus de 70 ans et aux personnes ayant des symptômes. **Respectons ces consignes !**

Nous tenons également à vous rappeler certaines consignes importantes :



- Restez à la maison et n'invitez pas vos amis ou votre famille : tout rassemblement, intérieur ou extérieur, aussi minime soit-il, est interdit. Si vous devez sortir ou fréquenter d'autres personnes, garder une distance de 2 mètres. Nous sommes conscients qu'il est agréable de socialiser, et qu'il est difficile de changer nos vieilles habitudes, mais la situation commande des mesures sévères : utilisons le téléphone, les médias sociaux et les vidéoconférences pour joindre nos parents et amis.
- Présentez-vous seulement en cas de besoin dans les commerces des services essentiels. Ne vous y attardez pas : faites des visites rapides pour des achats de première nécessité.
- Téléphonnez à la pharmacie pour faire préparer vos médicaments à l'avance (450-787-4111), payez par téléphone et faites livrer votre commande.
- Utilisez votre carte de débit ou crédit pour payer, idéalement sans contact, en évitant ainsi toute manipulation de cartes et d'appareils. Évitez au maximum l'argent comptant : c'est un bon véhicule pour les virus.

**Prenez soin de vous !**

**Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu**

1060 rue du Moulin-Payet, Saint-Antoine-sur-Richelieu (QC) J0L 1R0  
450-787-3497 ; [municipalite@sasr.ca](mailto:municipalite@sasr.ca)

Heures d'ouverture

Lundi au jeudi, 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 00 à 16 h 30